

**MAJEUR**

**Quelles sont les pièces à fournir ?**

Un formulaire de demande de carte d'identité est remis au guichet. Il doit être complété et signé.

<i>Pièces à fournir en fonction de la possession éventuelle d'un passeport</i>			
Objet	Si vous avez un passeport		Si vous n'avez pas de passeport
	Le passeport est valide	Le passeport est périmé	
<b>Document d'identité ou d'état civil</b>	<p>Votre passeport : original + photocopie</p> <p>Connaître <u>la date et le lieu de naissance</u> des parents</p>	<p>Passeport <u>sécurisé (biométrique ou électronique)</u> périmé depuis moins de 5 ans ou passeport <u>Delphine</u> périmé depuis moins de 2 ans : original + photocopie</p> <p>Connaître <u>la date et le lieu de naissance</u> des parents</p> <p>Si votre passeport est plus ancien : <u>Acte de naissance de moins de 3 mois</u> (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original</p>	<p><u>Acte de naissance de moins de 3 mois</u> (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original</p>
<b>Photos</b>	<p>1 photo d'identité</p> <p><u>conforme aux normes</u></p>	<p>1 photo d'identité</p> <p><u>conforme aux normes</u></p>	<p>1 photo d'identité</p> <p><u>conforme aux normes</u></p>
<b>Domicile</b>	<p><u>Justificatif de domicile de moins d'un an</u>: original + photocopie</p> <p><b>Si vous êtes hébergé</b>, fournir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant +sa pièce d'identité +une facture à son nom</p>	<p><u>Justificatif de domicile de moins d'un an</u> : original + photocopie</p> <p><b>Si vous êtes hébergé</b>, fournir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant +sa pièce d'identité +une facture à son nom</p>	<p><u>Justificatif de domicile de moins d'un an</u>: original + photocopie</p> <p><b>Si vous êtes hébergé</b>, fournir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant +sa pièce d'identité +une facture à son nom</p>
<b>Déclaration de perte</b>	<p>Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire <u>cerfa n°14011*01</u></p>	<p>Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire <u>cerfa n°14011*01</u></p>	<p>Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire <u>cerfa n°14011*01</u></p>
<b>Timbres fiscaux</b>	<p><b>25 €</b> en timbre fiscal</p>	<p><b>25 €</b> en timbre fiscal</p>	<p><b>25 €</b> en timbre fiscal</p>
<b>Nationalité française</b>		<p>Si l'acte de naissance fourni ne permet pas de prouver la nationalité, <u>justificatif de nationalité française</u> : original + photocopie</p>	<p>Si l'acte de naissance fourni ne permet pas de prouver la nationalité, <u>justificatif de nationalité française</u> : original + photocopie</p>

**À savoir** : si vous souhaitez utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur le passeport, d'autres documents sont réclamés en fonction de la nature de ce deuxième nom : nom de l'époux ou nom de l'autre parent.